

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2025

RENFORCEMENT DU SOUTIEN À L'UKRAINE - (N° 1001)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 70

présenté par

M. Castellani, M. Castiglione, M. Colombani, Mme de Pélichy, M. Favennec-Bécot,
M. Lenormand, M. Panifous, Mme Sanquer, M. Taupiac et Mme Youssouffa

à l'amendement n° 24 de M. Mazaury

ARTICLE UNIQUE

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« et le 11 mars 2025 la déclaration de l'Ukraine et des États-Unis au sujet d'une signature dès que possible »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à actualiser la PPRE à la suite des déclarations des délégations américaine et ukrainienne sur l'accord sur les minerais.